PREFORMATION AUX ETUDES D'EDUCATEUR:

UE3 – APPRENTISSAGE D'UN PROCESSUS DE FORMATION DANS LE DOMAINE SOCIAL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à rendre l'étudiant capable de :

- faire émerger et précises ses compétences et motivations en vue de suivre une formation dans le domaine social ;
- faire le bilan de son approche du secteur et des orientations plus précises qu'il peut en dégager;

Afin de pouvoir appréhender la formation comme un processus à construire et d'y repérer son rôle en tant qu'acteur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de :

- comprendre un texte écrit (environ 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- rédiger un commentaire à partir d'un texte ou d'un bref exposé sur un sujet d'intérêt général.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur.

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique.

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

3. <u>RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES</u> GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

Valorisation des compétences

L'étudiant sera capable :

- d'identifier ses savoirs, savoir-faire, savoir-être, aptitudes transférables en situation de travail, afin de se réapproprier une image positive de soir ;
- de montrer à leur avantage et de faire ressortir ses savoirs, savoir-faire, savoir-être, aptitudes par rapport à une situation de travail exemplative donnée;
- de savoir parler de façon positive de ses compétences, de pouvoir les décrire à un interlocuteur connu ou inconnu.

Reconnaissance des compétences

L'étudiant sera capable :

- de mettre en place une reconnaissance personnelle, c'est-à-dire une autoévaluation de ses savoirs, savoir-être, savoir-faire et aptitudes, à l'aide de traces écrites dont la forme (curriculum vitae, récit de vie, par exemple) est laissée à son choix ;
- de réaliser, collectivement et individuellement, une évaluation de son cheminement par rapport à la mise en place d'une approche personnelle du secteur social ;
- de clarifier ses motivations à entreprendre une formation dans le secteur social, d'analyser les éléments constitutifs de ses motivations ;
- de comparer ses motivations aux compétences professionnelles requises dans le secteur social;
- de rassembler et de synthétiser les données collectées afin de dégager la cohérence de son projet de formation ;

• de présenter le développement personnel, les motivations, la découverte du secteur social, comme autant d'éléments du processus de formation, qui s'articulent au sein d'un champ de compétences.

Bilan du projet de formation

L'étudiant sera capable :

- de faire émerger ses possibilités pour entrer dans le processus de formation en s'y positionnant en tant qu'acteur ;
- de repérer dans l'environnement les ressources nécessaires pour améliorer les compétences dont il dispose en vue d'entreprendre une formation dans le secteur social;
- de vérifier son orientation vers une formation du champ social et de préciser pour quel aspect spécifique et à quel niveau il envisage de l'entreprendre ;
- d'énoncer les critères lui permettant d'évaluer ses possibilités concrètes de poursuivre une formation (possibilités financières, disponibilité temporelle, entre autres).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra être capable de :

- présenter ses compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être sous forme orale et écrite (carte personnelle des compétences);
- décrire les possibilités de transfert de ses compétences dans une situation professionnelle exemplative ;
- présenter une approche personnelle du secteur social (notamment en définissant les différentes secteurs qui le constituent et les différentes fonctions qui s'y exercent) et de préciser les ressources mobilisées en vue de réaliser cette approche ;
- de réaliser un bilan où sont mises en rapport ses compétences personnelles, les compétences exigées dans le secteur social et les ressources de formation à mettre en œuvre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- objectivité de la valorisation des compétences ;
- clarté dans l'élaboration de la carte personnelle de compétences ;
- précision de la présentation de l'approche du secteur social ;
- validité des critères de comparaison des compétences personnelles et exigées.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.